

4 - Exercice 2011 - Décision modificative n° 3

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Cette avant-dernière étape budgétaire intervient en toute fin d'exercice et ne propose donc que des ajustements modestes au regard du volume de crédits déjà inscrits au budget primitif et lors des deux premières décisions modificatives.

Celle du budget principal est très largement consacrée à l'investissement (+ 3,18 M€) alors que le fonctionnement est en légère baisse (- 0,16 M€).

Il en est de même pour l'ensemble des budgets annexes qui proposent + 0,75 M€ en investissement et seulement + 0,11 M€ en fonctionnement.

I - Le budget principal

1 - Section de fonctionnement

Elle ne contient que des mouvements réels qui s'équilibrent à hauteur de - 159 780 €.

A. Les propositions en dépenses

⇒ + 93 530 € au chapitre 011 «charges à caractère général» : + 50 107 € au titre des fournitures de petit équipement (article 60632), le solde de + 43 423 € résultant de multiples ajustements, à la hausse ou à la baisse, sur plusieurs articles. Pour mémoire, un virement permet de redéployer 4 000 € pour la formation des élus.

⇒ + 6 541 € au chapitre 012 «charges de personnel» ;

⇒ - 253 401 € au chapitre 65 «autres charges de gestion courante» dont :

• - 429 040 € au titre de la subvention versée à l'Etablissement Public Citadelle -Patrimoine mondial (articles 657364). Le rapport spécifique présenté à cette séance montre en effet que la période de démarrage et la montée en charge progressive de ce nouvel établissement n'ont pas permis la mise en œuvre complète du programme prévisionnel dès la première année de son fonctionnement. Il s'agit donc d'un recalage de la prévision budgétaire.

• + 136 968 € d'autres subventions dont 87 450 € au bénéfice d'associations, la plupart étant proposées au Conseil Municipal de ce jour ;

⇒ - 6 450 € au chapitre 67 «charges exceptionnelles».

B. Les propositions en recettes

⇒ - 203 160 € au compte 70 «produits de services» dont :

• - 253 800 € de facturation de personnel à l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial (article 70841) correspondant à la réduction des dépenses de personnel déjà évoquées ci-dessus ;

• + 50 640 € relatifs à divers ajustements de moindre ampleur.

⇒ + 21 307 € au chapitre 73 «impôts et taxes» au titre du volet économique de la dotation de solidarité communautaire ;

⇒ + 38 642 € au chapitre 74 «dotations et participations» dont + 42 047 € au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) ;

⇒ - 16 569 € au chapitre 75 «autres produits de gestion courante» dont - 17 500 € pour régularisation de la redevance d'occupation du domaine public du Centre de la Mouillère.

2 - Section d'investissement

Sur la section d'investissement du budget principal, la présente décision modificative porte sur un montant de 3,7 M€, dont 3,2 M€ en opérations réelles et 0,5 M€ en mouvements d'ordre.

539 157 € sont proposés en mouvements d'ordre, équilibrés en recettes et dépenses, dont 49 852 € pour intégration de travaux réalisés par le SYDED sur le réseau de distribution électrique de la Ville et 489 305 € constatant la cession par la Ville de divers biens d'équipement nécessaires à l'activité des Régies Autonomes Personnalisées La Rodia (203 733 €) et Citadelle - Patrimoine mondial (135 758 €) et de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Régionale des Beaux-Arts (149 814 €).

A. Principales inscriptions en dépenses

- Cette décision modificative permet tout d'abord de redéployer des crédits pour anticiper le financement d'opérations liées au bon avancement de certains chantiers. Cela concerne notamment les travaux d'aménagement du pôle Gare Viotte pour le prolongement du passage souterrain (500 000 €) qui doit se terminer pour la fin d'année, le solde de paiement de la crèche des Clairs-Soleils, récemment inaugurée (509 180 €) et les travaux sur la crèche de Planoise (250 000 €). Elle prévoit également l'inscription de 250 000 € pour le démarrage de la restauration de la Demi Lune 61 (250 000 €), opération du Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013. Il est également prévu d'inscrire les crédits (1 500 000 €) pour l'acquisition du bâtiment à Port Citeaux, destiné à y créer des réserves communes pour les collections des musées, conformément à la délibération du 14 octobre 2011. Enfin, la présente Décision modificative comprend, dans le cadre de la convention avec le Grand Besançon présentée à la même séance du Conseil Municipal, l'inscription du premier acompte (1 000 000 €) de la subvention d'équipement à verser dans le cadre de la construction du Tramway.

Comme c'est le cas en fonctionnement, la subvention d'équipement votée pour l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine Mondial est aussi ajustée en DM3, pour tenir compte des dépenses effectivement réalisées.

- Cette décision modificative permet par ailleurs de réaliser des transferts de crédits entre chapitres, à hauteur de 1 008 000 € en investissement. Les transferts correspondent à des changements de chapitre budgétaire, notamment entre le 20 (études), 21 (acquisitions, matériels) et le 23 (travaux), qui doivent être autorisés par délibération. Ils sont neutres en termes d'équilibre budgétaire. Les principaux transferts concernent par exemple des redéploiements de crédits afin de poursuivre les travaux d'aménagement déjà bien avancés sur l'entrée du CHU Jean Minjot (600 000 € transférés sur le compte 23), lancer les travaux sur l'avenue Edgar Faure (100 000 € transférés sur le compte 23).

B. Principales inscriptions en recettes

- Sont intégrés en recettes des ajustements de prévisions budgétaires sur les subventions notifiées à la Ville (compte 13). Parmi les principales aides financières, figurent ainsi des subventions de l'ANRU pour le Programme de Rénovation Urbaine de Planoise et des Clairs-Soleils dont la crèche rue d'Artois (377 177 €) et le site Tripode (780 318 €) à Planoise, des subventions de l'Etat (DRAC) dans le cadre des travaux de restauration du Mur d'escarpe Rivotte à la Citadelle (450 000 €), de la Région de Franche-Comté (284 400 €) pour la réalisation de la liaison rue de Cologne / Centre Nelson Mandela dans le cadre du PRU Planoise, du Département du Doubs pour la restauration des remparts de l'avenue de la Gare d'Eau (50 000 €) et pour la construction de la crèche rue d'Artois à Planoise (239 000 €). Il convient d'inscrire également des subventions provenant de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour sa participation aux études de structures préalables (55 873 €) et aux aménagements à réaliser sur le Pont de Gaulle (250 000 €) et sur le pôle Gare Viotte, dans le cadre des travaux de prolongation du passage souterrain au Nord (237 500 €).

II - Les budgets annexes

⇒ **L'essentiel des propositions porte sur des mouvements d'ordre inscrits aux budgets annexes de l'Assainissement et de l'Eau** pour constater :

- la régularisation du transfert en fonctionnement de subventions d'investissement reçues qui impacte de manière équilibrée les recettes de fonctionnement et les dépenses d'investissement de ces budgets, à hauteur respective de 1 482 311 € et de 477 861 € ;
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, à hauteur respective de 2 262 311 € et de 469 461 € en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement de ces mêmes budgets.

⇒ **Parmi les principaux mouvements réels**, on relèvera que :

- **le budget Assainissement** propose l'inscription d'une recette supplémentaire de 780 000 € correspondant à une régularisation rétroactive de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE). Elle permet l'inscription du même montant en dépenses d'investissement pour poursuivre plus rapidement le programme de réhabilitation des réseaux.
- **le budget de la Zone d'activités Thomas Edison** propose l'inscription parallèle de 100 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement afin de procéder à de nouveaux travaux de viabilisation.

Le transfert en fonctionnement des subventions d'investissement reçues, évoqué ci-dessus, pour les budgets annexes de l'Assainissement et de l'Eau, est une obligation comptable. Elle nécessite que le Conseil Municipal en détermine au préalable la durée qu'il est proposé d'aligner sur celle de l'amortissement des biens subventionnés.

Propositions

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter la décision modificative n° 3 de l'exercice 2011 par chapitre et par nature de manière globale ;
- pour les services Eau et Assainissement, de fixer une durée de transfert en fonctionnement des subventions d'investissement reçues identique à celle de l'amortissement des biens subventionnés et de modifier en conséquence l'annexe A 2 de ces deux budgets annexes.

Balance de la décision modificative n° 3 - Budget général - Section de fonctionnement

Ch.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainissement	SSADPA	Zones d'activité
011	Charges à caractère général	93 530,00			- 1 600,00	100 000,00
012	Charge de personnel et frais assimilés	6 541,00			1 6 00,00	
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	- 253 401,00				
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total dépenses de gestion des services	- 153 330,00				100 000,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	- 6 450,00	8 400,00			
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
M22	SSADPA					
	Total dépenses réelles de fonctionnement	- 159 780,00	8 400,00			100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		469 461,00	2 262 311,00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.					
M22	SSADPA					
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement		469 461,00	2 262 311,00		
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	- 159 780,00	477 861,00	2 262 311,00		100 000,00
D 002	Résultat reporté					
	Restes à réaliser N-1					
	TOTAL DES DEPENSES	- 159 780,00	477 861,00	2 262 311,00		100 000,00
013	Atténuation de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes	- 203 160,00		780 000,00		100 000,00
73	Impôts et taxes	21 307,00				
74	Dotations et participations	38 642,00				
75	Autres produits de gestion courante	- 16 569,00				
	Total recettes de gestion des services	- 159 780,00		780 000,00		100 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions					
M22	SSADPA					
	Total recettes réelles de fonctionnement	- 159 780,00		780 000,00		100 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		477 861,00	1 482 311,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.					
M22	SSADPA					
	Total recettes d'ordre de fonctionnement		477 861,00	1 482 311,00		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	- 159 780,00	477 861,00	2 262 311,00		100 000,00
R 002	Résultat reporté					
	Restes à réaliser N-1					
	TOTAL DES RECETTES	- 159 780,00	477 861,00	2 262 311,00		100 000,00
	RESULTAT SECTION					

Balance de la décision modificative n° 3 - Budget général - Section d'investissement

Ch.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainissement	Archéologie Préventive
20	Immobilisations incorporelles	- 16 080,00	3 000,00		
204	Subventions d'équipement	1 271 883,00			
21	Immobilisations corporelles	509 146,00	55 000,00		9 568,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 394 593,00	- 100 000,00	780 000,00	
Total dépenses d'équipement		3 159 542,00	- 42 000,00	780 000,00	9 568,00
10	otationsn fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison ; affectation à ...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.	20 000,00			
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total dépenses financières		20 000,00			
Total dépenses réelles d'investissement		3 179 542,00	- 42 000,00	780 000,00	9 568,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)		477 861,00	1 482 311,00	
041	Opérations patrimoniales	539 157,00			
M22	SSADPA				
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		539 157,00	477 861,00	1 482 311,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		3 718 699,00	435 861,00	2 262 311,00	9 568,00
D 002 Résultat reporté					
Restes à réaliser N-1					
TOTAL DES DEPENSES		3 718 699,00	435 861,00	2 262 311,00	9 568,00
13	Subventions d'investissement	3 063 273,00		73 170,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		- 33 600,00	- 73 170,00	
024	Produits cessions immobilisations	42 947,00			9 568,00
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement	69 216,00			
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	4 106,00			
Total recettes d'équipement		3 179 542,00	- 33 600,00		9 568,00
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
18	Compte de liaison : affectation à ...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total recettes financières					
Total recettes réelles d'investissement		3 179 542,00	- 33 600,00		9 568,00
021	Virement de la section de fonctionnement		469 461,00	2 262 311,00	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections				
041	Opérations patrimoniales	539 157,00			
M22	SSADPA				
Total recettes d'ordre d'investissement		539 157,00	469 461,00	2 262 311,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		3 718 699,00	435 861,00	2 262 311,00	9 568,00
R 001 Résultat reporté					
Restes à réaliser N-1					
TOTAL DES RECETTES		3 718 699,00	435 861,00	2 262 311,00	9 568,00
RESULTAT SECTION					

«Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Dans la section investissement de cette décision modificative en dépenses, on note l'inscription en 2011 du premier acompte de la subvention d'équipement d'un million d'euros de la Ville de Besançon à la CAGB. Monsieur le Maire, qu'est-ce qui explique ce paiement par anticipation dès 2011 alors que le plan pluriannuel d'investissement approuvé lors du Conseil Municipal de janvier 2011 indiquait initialement un premier versement en 2012 ? Cela revient-il à dire que vous ferez tout, y compris des dépassements de budgets pour une mise en service de votre tramway en 2014 et non 2015 comme initialement annoncé ? A ce propos, que répondez-vous à Jean-Philippe ALLENBACH qui a déposé un recours devant le Tribunal Administratif faisant état de l'explosion des coûts de l'ordre de 37 % des deux premiers marchés d'infrastructure qui s'élèvent à 98 M€ au lieu des 71 M€ de départ ? Si on poursuit à ce rythme, est-ce que les Bisontins seront d'accord de payer un peu plus de 2 000 € par famille de 4 personnes ?

M. LE MAIRE : J'ai dit que je ne vous répondrais plus mais là je vais vous répondre quand même exceptionnellement parce que lorsque l'on dit des sottises, le Maire doit répondre pour éviter que les sottises s'amplifient. D'abord Madame ce n'est pas mon tramway, c'est le tramway de l'Agglomération du Grand Besançon, projet voté à la quasi unanimité des élus d'Agglomération, premièrement. Deuxièmement je n'ai pas à répondre à M. ALLENBACH qui ne représente rien si ce n'est lui-même avec ses associations où il doit y avoir un ou deux membres dans chaque association, je ne réponds rien à M. ALLENBACH. D'ailleurs le recours de M. ALLENBACH n'est pas un recours contre le Maire, Madame, c'est un recours contre la Déclaration d'Utilité Publique qui a été prise par le Préfet et c'est M. le Préfet qui répondra effectivement à ces demandes. Donc moi je n'ai rien à lui répondre.

Et quant à vous, concernant les dépassements, je vous demande d'être attentive à ce que vous dites parce qu'il n'y a pas de dépassements, et vouloir insinuer ou par le mensonge ou par la méconnaissance des dossiers ou les deux à la fois que ça va coûter cette somme-là aux Bisontins, c'est très grave Madame quand on est une élue. Le 13 janvier je présenterai l'ensemble des entreprises qui ont répondu et qui ont été retenues pour les travaux du tram et vous verrez le 13 janvier que non seulement nous ne dérapons pas mais que nous sommes en-dessous de ce qui avait été prévu, sauf que lorsque vous voyez une somme, il faut regarder ce qu'elle comprend et quand vous avez une somme qui comprend par exemple 4 items, si une autre somme en prend 6 ou 7, elle est effectivement plus importante mais ça ne veut pas dire qu'on a dépassé les sommes prévues au début. Il n'y a pas de dépassement des crédits pour le tram mais j'estime que je dois répondre, je vous réponds à vous parce que vous êtes élue du peuple mais je n'ai pas à répondre à M. ALLENBACH qui ne représente rien si ce n'est lui-même. On devrait d'ailleurs demander officiellement aux services de l'État les comptes rendus de ces trois associations qui parlent beaucoup au nom de Besançon, afin d'avoir le nom des personnes qui les composent et quand ont eu lieu statutairement leurs dernières assemblées générales pour voir simplement si elles peuvent légalement prendre la parole et déposer des recours. Ça serait intéressant de voir combien il y a de personnes dans ces associations, qui elles représentent vraiment et si elles ont tenu statutairement leurs assemblées générales comme le veut la vie démocratique. Donc il y a pour l'instant un recours qui a été fait auprès du Tribunal Administratif, retenez bien ce que je dis Madame, je fais confiance à la justice administrative de ce pays et c'est M. le Préfet qui répondra par rapport à ce recours. C'est terminé par rapport à cela.

M. Pascal BONNET : Je voudrais en complément à ce qu'a dit Mireille PEQUIGNOT revenir sur le fond de la question. Concrètement donc 1 M€ dans le cadre de la convention et des 20 M€ qui sont budgétés au PPI comme subvention d'équipement à la CAGB, il y a 1 M€ cette année...

M. LE MAIRE : C'est parce que les travaux ont démarré plus tôt, simplement.

M. Pascal BONNET : J'entends bien, donc ces 20 M€ de toute façon c'est de l'argent que les Bisontins vont payer pour le tram, sachant qu'il y a également 20 M€ de travaux. Donc je voudrais quand même revenir sur deux choses, vous dites régulièrement qu'il n'y aura pas d'impôts des Bisontins, la réalité est que ces 20 M€ de subvention à l'Agglomération ce seront des impôts des Bisontins même si l'essentiel du financement du tram sera le fait du versement transport, ça c'est indiscutable. Ensuite sur les 20 M€ de travaux sur les 5 ans à venir, il y a des flux financiers complexes entre CAGB et Ville. On voit aujourd'hui que pour certains travaux c'est la Ville qui paie et la CAGB qui rembourse 50 %, pour d'autres

c'est l'inverse, donc au bout du compte j'aimerais qu'on ait une explication précise un jour sur ces 20 M€, ce qui sera au bout du compte payé par les Bisontins et ce qui sera remboursé par la CAGB. Est-ce que la totalité sera remboursée par la CAGB ?

M. LE MAIRE : Absolument, tout sera remboursé par la CAGB, les choses sont très claires. Je répète une nouvelle fois et très solennellement qu'il n'y aura pas d'impôt supplémentaire payé pour le tram, je le redis. Les sommes que vous évoquez, les 20 M€ de participation à un fonds c'est exact elles ont été annoncées dès le départ, elles figurent dans tous les camemberts que nous avons présentés, dans tous les documents. Il n'y a absolument rien eu de caché, c'est effectivement la participation de la Ville à ce projet-là mais c'est pris sur l'ensemble des crédits de notre PPI, ce ne sont pas des crédits nouveaux, il n'y aura donc pas d'impôts. Celles et ceux qui continuent à s'évertuer à faire croire à la population qu'il y a un impôt nouveau mentent ou alors ils ne connaissent pas le dossier.

Maintenant par rapport aux 20 M€ de travaux, il y a les travaux dont on vous fera un jour le détail précis, qui sont effectivement spécifiques au tramway, ils sont chiffrés à une somme d'environ 2,7 M€, le reste ce sont des travaux par exemple dans ces 20 M€ il y a le boulevard Diderot, les 5 M€ du boulevard Diderot ce n'est pas fait pour le tram, c'est un projet, Monsieur BONNET, qu'on avait déjà du temps de Jean MINJOZ. Tout cela sera très clair, il y a des conventions financières, on va en reparler à la fin de l'ordre du jour, qui fixeront au centime près les flux financiers parce que ça doit être fait comme cela et cela sera fait comme cela. Donc il n'y a rien de neuf ce soir ; les chiffres que nous annonçons ce sont ceux que nous avons toujours annoncés à la CAGB, dans toutes les réunions de quartier, dans tous les documents, il n'y a ni plus ni moins et je redis solennellement qu'il n'y aura pas d'impôt tram et que ce tram ce n'est pas mon tram, c'est notre tram.

M. Jean ROSSELOT : Nous sommes sur une décision modificative, ce qu'on appelait le budget supplémentaire autrefois, qui à mon avis collait mieux puisqu'il précise les prévisions du budget primitif. En ce qui concerne ces précisions de prévisions, s'agissant des recettes je constate que l'État est fidèle au rendez-vous, j'ai énuméré les aides qu'il apportait tout à l'heure à la Ville de Besançon, bravo pour le Gouvernement dont la Ville est son chouchou si je puis dire. J'ai cité tout à l'heure presque à peu près 2 M€. Le Gouvernement est bien bête de ne pas se débrouiller pour le faire savoir dans les villes car ce sont les villes, et vous êtes habile là-dessus pour en tirer l'entier bénéfice politique mais c'est de bonne guerre. Qu'est-ce que vous répondez maintenant à ce transfert de charges ? 20 M€ de fonds de concours, 1 M€ pour commencer mais le maître d'ouvrage ce n'est pas la Ville de Besançon, c'est le Grand Besançon le maître d'ouvrage, alors qu'est-ce que vous répondez par rapport à ce transfert de charges ? Vous venez de dire à l'instant, il y a quelques minutes que les transferts de charges se terminent toujours comme ça avec l'État mais vous êtes le premier à donner dans cette technique perverse des transferts de charges puisque vous acceptez en tant que Président du Grand Besançon de transférer une charge sur la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : D'abord Monsieur ROSSELOT je ne comprends pas du tout ce que vous dites parce que ce n'est pas un transfert de charges, c'est une participation de la Ville de Besançon à un fonds de concours parce qu'il me semble quand même, il ne vous aura certainement pas échappé Monsieur ROSSELOT que sur les 14,5 km du tram, au moins 13,5 km du tram seront bisontins. Il ne vous a pas échappé non plus qu'il y a des kilomètres de voirie qui vont être refaits. Il ne vous aura pas échappé qu'il y a 14 km de voies cyclables qui vont être refaites. Il ne vous aura pas échappé qu'un pont qui devait être refait va être refait et payé à 50 % par l'Agglomération. Il ne vous aura pas échappé non plus que deux autres ponts, deux autres ouvrages d'art qui doivent être confortés vont être confortés. Donc il y a une opération d'embellissement très forte pour la Ville qui va bénéficier de cet effet dynamique et toujours, depuis le départ, tout a été clair. Je ne ressors pas moi des chiffres comme ça d'un chapeau. Je peux vous montrer les premiers documents qui ont été présentés dans lesquels tout cela était dit, dans lesquels il était dit aussi que l'État, et je l'ai dit, avait apporté 30,1 M€ + 900 000 € du FEDER, dans lesquels la Ville avait apporté les financements que vous venez d'évoquer et dans lesquels la Région nous aidait en substitution d'aide sur le doublement de la voie ferroviaire entre Besançon et Auxon à hauteur de 7,1 M€. Donc tout ça c'est très clair. C'est la règle dans la quasi totalité des dossiers, les villes participent, nous allons quand même refaire l'ensemble de la voirie de cette ville sur 14,5 km et il me semble logique, juste, qu'effectivement la Ville puisse participer comme cela a été dit depuis le départ.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Monsieur le Maire, je tiens à dire quand même qu'il n'est pas respectueux de traiter un citoyen de rien. Jean-Philippe ALLENBACH jusqu'à preuve du contraire, c'est un contribuable bisontin et à ce titre il me semble qu'il a tout à fait le droit d'interpeller la Ville concernant la gestion d'un projet comme celui-ci. Par ailleurs je signale qu'il est également responsable d'un parti politique et qu'à ce titre-là il a tout à fait le droit de s'intéresser aux affaires de la Ville. J'ai bien pris note qu'il n'y a aucun dépassement, que vous avez la totale maîtrise du budget du projet et moi je veux vous faire confiance sur la base de ce que vous avez dit ce soir. Je note également que la rentabilité du projet n'est absolument pas en cause et j'attendrai simplement de voir, en tout cas ce soir je veux bien vous faire confiance.

M. Michel LOYAT : Je crois que ce dossier qui est un dossier quand même très important, très structurant pour l'Agglomération, pour la Ville, mérite mieux que ces petites polémiques. Petites polémiques quand vous transformez les propos du Maire. Le Maire n'a pas dit que M. ALLENBACH n'était rien, il a porté une appréciation en disant qu'il ne représentait rien et il a ensuite posé des questions concernant le fonctionnement des associations auxquelles adhère et que préside M. ALLENBACH. Donc c'est quand même différent. Ne transformons pas les propos. Je suis par ailleurs étonné que vous parliez de rentabilité du projet de tramway. Enfin toute personne qui connaît les dossiers de transport sait bien que dans ce type de projet, on ne mesure pas la rentabilité, c'est un service très important en matière de déplacement, en matière d'aménagement mais aucun projet de tramway ne dégage une rentabilité au sens où il y aurait un bénéfice. Quant aux financements croisés, pouvez-vous citer une agglomération où il n'y ait pas de financements croisés sur le projet de tramway ? Il y a d'autres projets pour lesquels on retrouve également des participations. Nous avons approuvé au précédent Conseil le projet Viotte, voilà un projet aussi structurant, la Ville participe fortement, l'Agglomération participe, la Région participe, d'autres participent encore, c'est RFF, SNCF, on ne peut que regretter en revanche sur ce projet-là que l'État lui, ne participe pas effectivement mais c'est le jeu de ce type de projet qu'il y ait des financements croisés.

M. LE MAIRE : J'aurais d'ailleurs aimé que lorsque la même personne citée expose dans sa vitrine une affiche du quai Veil Picard avec dessus les propos suivants : «les Allemands n'ont pas osé toucher au quai Veil Picard, le Maire lui l'a fait», j'aurais aimé Madame que vous ayez le même type de remarque. Je n'exclus pas d'ailleurs le fait le moment venu de saisir la justice puisque nous avons fait constater cela par un huissier.

M. Pascal BONNET : Je respecte les engagements des citoyens mais je reconnais aussi que je suis choqué par cette affiche. Je ne trouve pas plus acceptable de comparer le Maire que la Chancelière au nazisme.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Pascal BONNET : J'apprécie que vous ayez enfin dit clairement qu'il y a ces 20 M€ même si ça apparaît dans les dossiers, ça n'apparaissait pas tellement médiatiquement.

M. LE MAIRE : Je l'ai toujours dit.

M. Pascal BONNET : Mais vous ne le dites pas tous les jours, ces 20 M€ de subventions...

M. LE MAIRE : Tout le temps. Est-ce que vous m'autorisez lors d'une prochaine réunion à vous présenter les tout premiers documents où ça figure dès 2008 ? Il y a deux choses qui figurent dès 2008, c'est cette somme-là et les sommes en valeur 2008. Tout cela figure depuis le départ.

M. Pascal BONNET : Non mais depuis plusieurs mois vous dites régulièrement qu'il n'y aura pas d'impôts des Bisontins.

M. LE MAIRE : Et je le redis ce soir.

M. Pascal BONNET : Non mais il y aura des impôts des Bisontins sur la base de ces 20 M€, il n'y aura peut-être pas d'autres impôts s'il n'y a pas de dépassement mais les impôts des Bisontins sur ces 20 M€. Ensuite il y a les 20 M€ de travaux, on va voir si c'est totalement remboursé en fonction de ce que vous nous direz. Ce que je voudrais ajouter quand même c'est que par rapport à ce qui a été répondu à Mireille PEQUIGNOT, quand elle parle de rentabilité, bien entendu on sait très bien que les équipements de transport ne sont pas bénéficiaires mais l'objectif c'est qu'ils soient le moins déficitaires possible quand même et quand on parle développement durable il y a aussi le pilier économique.

M. Philippe GONON : Pour en revenir toujours à ce budget de tram, je vous avais posé la question en Conseil Communautaire en tant que Président, vous m'avez dit oui à ma demande de présentation de comptes détaillés du budget recettes - dépenses du tram.

M. LE MAIRE : On le fera oui.

M. Philippe GONON : A la Ville, je vous ai posé la même question, vous m'avez répondu également positivement. Si j'ai bien compris, le 13 janvier vous allez nous présenter ces comptes détaillés ou pas ? Quel est l'objet de la réunion du 13 ?

M. LE MAIRE : La réunion du 13 c'est pour présenter publiquement les entreprises titulaires des marchés.

M. Philippe GONON : Simplement je reviens encore sur cette demande que je formule de la même façon, est-ce que nous aurons un document détaillé recettes - dépenses au-delà que trois lignes budgétaires sur un budget de 228 M€ et plus, je pense qu'il est normal que nous ayons quand même pour nous prononcer quelques lignes détaillées sur les recettes et les dépenses.

M. LE MAIRE : Monsieur, vous l'aurez surtout à l'Agglomération. Actuellement ce document n'était qu'un document avec des chiffres qui n'étaient pas totalement vérifiés parce que nous n'avions pas les résultats des appels d'offres. Les chiffres que nous vous proposerons sont des chiffres qui porteront sur à peu près 80 % ou 90 % des marchés qui donneront une très bonne idée de la maîtrise du projet.

M. Philippe GONON : Est-ce que vous pouvez nous donner une date à laquelle on nous fournirait ces documents ?

M. LE MAIRE : Début d'année prochaine, quand nous aurons suffisamment d'informations. Chaque jour il y a des appels d'offres qui tombent, encore ce matin, il faut attendre d'avoir tout. Je sais que ça va vous ennuyer qu'on respecte le budget mais c'est comme ça. Si ça ne vous ennuie pas, tant mieux. Monsieur GONON ça ne vous ennuie pas, j'ai bien noté.

M. Philippe GONON : Ce n'est pas ça Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Bien, alors par rapport à ce rapport de décision modificative quels sont ceux qui sont contre, qu'ils lèvent la main, qui s'abstiennent ? 6 contre et 4 abstentions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (6 contre - 4 abstentions) décide d'adopter cette décision modificative n° 3 de l'exercice 2011 par chapitre et par nature de manière globale.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 47

Nombre de procurations de vote : 8

Nombre de suffrages exprimés : 55

Votes :

Pour : 45

Contre : 6 contre

Abstentions : 4 abstentions

Date de convocation : 1^{er} décembre 2011.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2011.